



## Dates à retenir

19 au 25/4 : exposition de Joël Cousin à Notre-Dame CAC  
 20/4 : Rencontres et dédicaces avec les auteurs du Cotentin - bibliothèque-médiathèque  
 24/4 : Foire aux livres et aux cartes postales Quai Aubert  
 26/4 au 2/5 : exposition Alain Hennequin à Notre-Dame CAC  
 30/4 au 02/5 : 1er Festival de la BD Salle polyvalente et tentes  
 3 au 9/5 : exposition Bernard Emery à Notre-Dame CAC  
 10 au 16/5 : exposition Olivier St Pierre à Notre-Dame CAC  
 14/5 : 15h30 Don du sang - Salle des Douits - Barneville-Carteret  
 17 au 23/5 : exposition Mathilde Porée à Notre-Dame CAC  
 21/5 : Rencontre avec Olivier Leduc, auteur jeunesse du Cotentin - bibliothèque-médiathèque  
 21/5 au 30/5 : 12ème Festival de l'Enfant, Les Culottes Courtes Voir encart dans cette lettre  
 21/5 : concours de tarot Salle des Sociétés  
 22/5 : Foire aux livres et aux cartes postales Quai Aubert  
 24 au 30/5 : exposition Tabarnouval à Notre-Dame CAC  
 31/5 au 6/6 : exposition Tilly-Reinhardt à Notre-Dame CAC  
 05/6 et 06/6 : Brocante Nautique - Terre plein du port APP  
 05/6 : Tournoi de Tarot salle des sociétés  
 7 au 13/6 : exposition Aouida Tahar à Notre-Dame CAC  
 14 au 20/6 : exposition Zunino-TENEZE à Notre - Dame CAC  
 19/6 : Fête de la Musique "Musique en Pagaille" Bourg et plage  
 Renseignements et inscriptions Office de Tourisme 0233040307 ou sur le site portbail.fr rubrique agenda.

## PORT-BAIL PASSION

### Des Port-Baillais passionnés pour une ville passionnante

#### Droit de réponse ...

Suite à mon éditorial en date du 30 mars 2010, la commune a reçu une demande de droit de réponse de l'association « Manche Nature ».

Pour que le débat démocratique, dont je suis un ardent défenseur, puisse avoir lieu, je publie in-extenso, la réponse que j'ai reçue en date du 13 avril 2010. **Guy Cholot**

REPONSE DE MANCHE-NATURE : « A propos de la balnéothérapie du domaine des pins ».

Dans « Le mot du Maire »

#### Dans ce numéro

Votre agenda	1
Droit de réponse	1
Le mot du Maire	1-3 & 4
Conseil Municipal	2 & 3
Permanences du CG	2
Assainissement de la plage	2
Objectif ville propre	4
Crime contre nature	4
Festival de l'Enfance	encart
Transports scolaires	encart
Nouvel artisan	4
Le budget communal	3

#### Le Mot du Maire

Pour la douzième année, la commune de Port-Bail n'augmente pas ses impôts locaux. Cette décision prise à l'unanimité, se justifie par le contexte économiquement défavorable qui s'est installé dans notre pays et partout dans le monde.

publié dans « La Lettre » du 15-3-10, et sur le site Internet de la commune, M. Guy Cholot met vigoureusement en cause notre association. Nous contribuerions à « détruire ce que les élus » instaurent pour le bien public, ferions perdre temps et argent public, et, plus grave, véhiculerions de la « haine et intolérance ». Tout ceci à propos d'un projet immobilier privé, la balnéothérapie du « Domaine des pins », prévu sur un littoral resté naturel. Pour M. Cholot, « le seul discours » de notre association, « c'est le recours devant le Tribunal ». Il suffit pourtant de lire notre rapport d'activité, que M. Cholot n'a jamais cherché à se procurer, pour constater que l'activité juridique ne représente qu'une très petite partie de notre action. Il faut en outre rétablir une vérité. M. le Maire se prévaut du « feu vert » du préfet, alors même que dès le 15-11-07, celui-ci émettait un avis défavorable,

précisé par courrier du 2-9-08, indiquant que « ce secteur du domaine des pins ne peut pas être considéré comme urbanisé. Toute construction et installation dans la bande des 100m serait alors contraire à la loi littoral ». C'est bien plutôt d'un feu orange foncé qu'il s'agit. Manche-Nature a dialogué, mais quel temps perdu ! Nous avons rappelé la contrariété du projet avec la loi au cours d'une réunion d'information, nous avons accueilli un Maire-adjoint à notre formation « loi littoral », nous avons le 25-5-09 adressé à la commune une analyse circonstanciée de la non-faisabilité juridique du projet. Tout cela en vain. C'est en toute connaissance de cause que M. le Maire tente de passer en force. Dans ce contexte, quelle autre solution qu'un recours au Tribunal ? Ce n'est pas la « conception de la démocratie » de M. le Maire. C'est regrettable, puisque la justice permet de faire appliquer la loi adoptée par les élus du suffrage universel, en l'espèce la loi littoral, votée à l'unanimité en 1986 et jamais remise en cause depuis. M. Cholot revendiquerait-il le droit, en tant qu'élu local, de se dispenser du respect de la loi ? Conception fort étonnante de la démocratie que, bien évidemment, nous ne partageons pas.



## Plage ...info

### Assainissement

Il est rappelé aux habitants de la plage qu'ils doivent absolument prévenir le **Syndicat d'Assainissement** lorsqu'ils se raccordent au réseau d'assainissement collectif (tel : 0233875202).

Guy Cholot lors d'une visite de chantier de l'assainissement de la plage



### VISIO-RELAIS du service public

Dialoguez en direct avec un technicien conseil de la CAF, de la MSA, de la CPAM ou de l'Usssaf et accédez à tous les services habituels sans vous déplacer. Dans chacun des sites d'accueil, un accompagnement vous est proposé afin de vous présenter le visio-relais. Un scanner passe documents vous permet d'échanger en temps réel des documents avec votre interlocuteur. Vous effectuez ainsi vos démarches simplement et en toute confidentialité. Enfin vous disposez d'un accès à un portail de ressources pour toutes vos recherches.

Votre Visio-relais pour la Côte des Isles se situe à la Communauté de Communes :  
15 rue de Bécqueret ZA du pré Bécouffret, à côté de Carrefour Market. Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Fermé le mercredi après midi.

02 33 95 96 70

## Conseil Municipal : pas d'augmentation d'impôts

**Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 mars 2010. Au menu ... les budgets, les travaux et les impôts.**

### Requalification du secteur plage :

Lancement d'une nouvelle procédure de passation de marché pour maîtrise d'œuvre.

A la suite de l'annulation d'un premier marché ( voir lettre n°15), le Conseil autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre avec l'assistance du cabinet de Maître AUGER. Ce marché s'étendra sur une durée de 10 ans environ pour un montant de travaux estimés à 3 600 000 €.

### Convention d'honoraires pour le marché de maîtrise d'œuvre du secteur plage.

Le forfait des honoraires est fixé à 15h x 200 € = 3 000 € pour la rédaction des actes, Le forfait pour les déplacements est de 700 € sur une ½ journée. Il sera également demandé à

Maître Auger une offre pour une mission générale de Conseil.

### Travaux assainissement du hameau des Prés

Depuis le 1er juillet 2009, les réseaux et les postes de refoulement de l'assainissement collectif sont pris en charge par le syndicat intercommunal d'assainissement de Denneville, Port-Bail, Saint Lô d'Ourville, sauf pour le hameau des Prés qui est raccordé au réseau d'assainissement de Barneville-Carteret. Un budget annexe est maintenu pendant le temps des travaux qui restent à la charge de la commune.

### Tarifs de raccordement au réseau d'assainissement

800 € HT pour une construction ayant déjà un assainissement individuel  
4 000 € HT pour une construction neuve.

Tarifs identiques au Syndicat d'Assainissement

### Acquisition d'une parcelle

La commune va se porter acquéreur d'une parcelle de 1 ha et 7a située aux lieu dit « Les Marettes ». La proposition de prix donné par les Domaines est de 107 300 € avec une marge de négociation de + ou - 10%.

### Participation au fonds d'aide aux jeunes en difficulté

Le Conseil Général sollicite de la commune une participation de 0,23 € par habitant soit 392,38 €. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

### Vote des taux d'imposition pour 2010

La commune souhaite dans un contexte d'augmentation de charge des familles, ne pas augmenter ses taux d'imposition. Taxe d'habitation 12,50%, Taxe foncière pour le bâti 21,22%, Taxe foncière pour le non bâti 35,01%, Contribution foncière des Entreprises (CFE en remplacement de la ,taxe professionnelle ) 6,85%

### Lotissement Clos

#### d'Amont : extension et implantation d'abris de jardin

La commune abandonne le projet d'extension du lotissement et autorise l'implantation d'abris de jardin conformes à l'avis des Bâtiments de France (bardage en planches verticales laissées naturelles), une majorité des propriétaire ayant souhaité la modification du règlement intérieur.



Les belles voies du Hameau des prés

**Permanences de  
Dieudonné RENAUX  
votre Conseiller Général**

**Mairie de Port-Bail  
de 10h à 12heures  
les 24/4 et 29/5  
Les rendez-vous sont à  
prendre en mairie  
(02.33.87.52.00)**

**Conseil ...suite**

**Résiliation du bail du presbytère**

N'étant plus occupé, l'évêché a mis fin au bail du presbytère à compter du 1er mars 2010 mais désire disposer des salles annexes pour le catéchisme et autres réunions. Le Conseil est d'accord, l'électricité et l'eau restent à la charge de la paroisse. Monsieur le Maire rappelle le projet déjà évoqué de déplacer, pour un meilleur confort et visibilité l'Office de Tourisme, dans ce bâtiment communal.

**Résiliation de la convention de PFI**

L'association Port-Bail Formation Internationale se dissout le 30 juin 2010. Elle demande de résilier la convention avec la mairie et de l'exonérer des trois derniers mois de loyer. Le Conseil accepte cette résiliation anticipée de la convention, prend note que les loyers qui devaient servir à rembourser les travaux réalisés par la commune ne seront plus perçus à compter du 1er juillet mais ne peut accepter l'exonération demandée, celle-ci n'étant plus validée par l'administration fiscale, comme pour une demande identique faite par l'Ecole du Vent.

**Information de Monsieur le Maire**

Monsieur Denis PILLET intègre la commission des affaires scolaires.

**Prochain conseil municipal le 25 mai 2010 à 20H30**

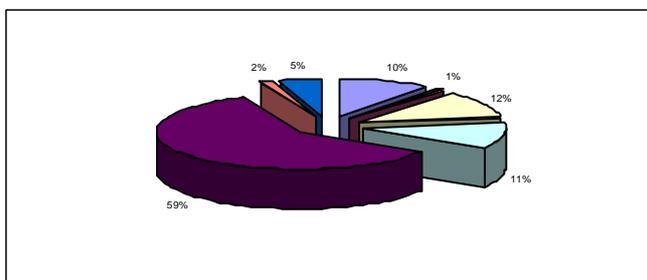
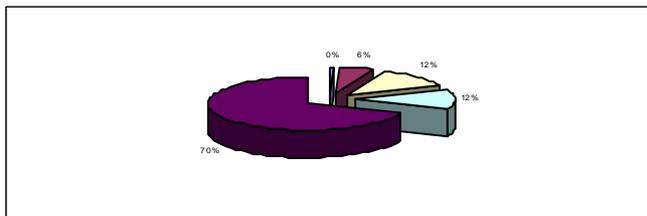
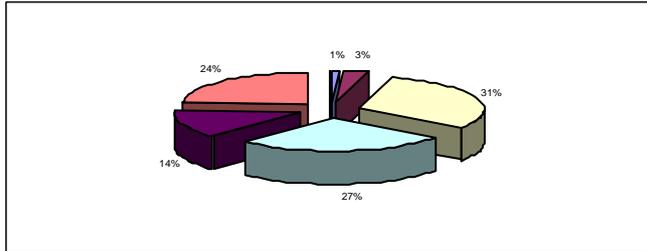
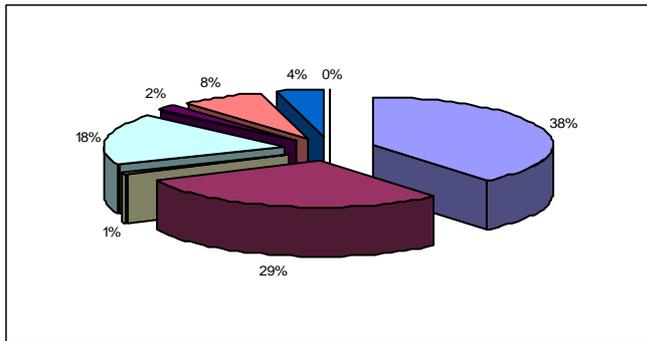
**BUDGET GENERAL de le COMMUNE**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	1 049 750 €
Charges de personnel	773 550 €
Dépenses imprévues Fonct	20 000 €
Virement à la section d'invest	478 945 €
Opérations d'ordre entre section	48 806 €
Autres charges gestion courante	206 430 €
Charges financières	107 000 €
Charges exceptionnelles	2 200 €
Total Fonctionnement	2 686 681 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Atténuations de charges	30 200 €
Produits des services	90 000 €
Impôts et taxes	813 360 €
Dotations et participations	734 563 €
Autres produits gestion courante	383 487 €
Excédent antérieur reporté Fonc	635 071 €
Total Fonctionnement	2 686 681 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Dépenses imprévues Invest	20 000 €
Remboursement d'emprunts	269 255 €
Immobilisations incorporelles	576 542 €
Immobilisations corporelles	578 892 €
Immobilisations en cours	3 238 667 €
Total Investissement	4 683 355 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Virement de la section de fonct.	478 945 €
Opérations d'ordre entre section	48 806 €
Dotations Fonds divers Réserves	549 499 €
Subventions d'investissement	502 688 €
Emprunts et dettes assimilées	2 797 752 €
Autres immos financières	80 000 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	225 666 €
Total Investissement	4 683 355 €



Dans notre prochain numéro : le budget du port

**Le mot du Maire suite ...**

Il fallait donc, cette année au moins, ne pas augmenter la pression fiscale communale. Ceci dit, chacun doit comprendre que dans le même temps, les travaux que nous mettons en chantier, doivent être financés et réactualisés, ce qui augmente sensiblement le budget investissement. L'investissement, c'est du travail pour les en-

treprises donc de l'emploi pour nos concitoyens. Cela a été d'ailleurs, la motivation première des membres du conseil. Parallèlement, les charges du budget de fonctionnement sont elles-aussi, en hausse, (salaires, impôts, voirie, services divers, éclairage, petits aménagements, fleurissement, etc..). Il nous fallait donc

réussir à poursuivre notre action à investir dans l'avenir de notre commune tout maîtrisant nos dépenses. Grâce à l'effort de tous, élus, personnels administratifs et techniques, nous avons pu, cette année encore, présenter un budget général cohérent, qui n'obère pas nos projets à venir et qui nous permet d'avoir une trésorerie équilibrée.

Nous engageons, en 2010, des travaux pour moderniser donc réduire nos dépenses d'éclairage public, pour moderniser les locaux des services techniques afin d'offrir de meilleures conditions de travail à nos collaborateurs et optimiser les résultats par une meilleure gestion... suite page 4

## PORT-BAIL PASSION

Mairie de Port-Bail

2 rue Lechevalier 50580

Tel: 02 33 87 52 00 Fax: 02 33 04 39 90

Courriel : [contact@portbail.fr](mailto:contact@portbail.fr)

Directeur de la publication : Guy Cholot

Rédacteur en Chef: Serge Laidet. Articles de la Commission Communication

Photos : Mairie, Presse de la Manche, J.P. Bonamy, E. Fosse, O.Tourisme

## RDR-INFO ...rmatique !

Romain DENIS-REMY à 36 ans, il est informaticien depuis 10 ans. Il travaillait comme responsable informatique dans une entreprise en région parisienne et puis en ayant assez de cette vie trépidante, il est venu chez nous où ses parents avaient leurs habitudes. Il a donc créé son auto-entreprise d'assistance informatique : RDR- INFO.

Il s'agit d'initier ou d'aider les particuliers exclusivement) qui ont des soucis de logiciel (internet, photos, musiques, wifi...), d'installation ou donner des conseils d'achat. Mais en aucun cas il ne fait de la réparation de matériel.

Il a obtenu l'agrément pour pouvoir intervenir dans le cadre du « service à la personne » ce qui permet une réduction d'impôt de 50% sur les prestations.

Il se déplace chez vous (sa zone d'intervention est un peu plus grande que le cotentin) vous explique ou prend les choses en main.

RDR-INFO /Romain DENIS-REMY rue robert Asselin Port-Bail 06.26.72.64.96 ou 02.33.78.04.65



### Info ... info ... Info ... info ...

Vous vous installez à Port-Bail, vous créez une entreprise, un commerce, un service ... Vous êtes Président d'association, vous organisez une animation ouverte à tous ... contactez nous : [contact@portbail.fr](mailto:contact@portbail.fr)

### Le mot du Maire ... suite et fin

Les mêmes investissements seront également mis en place pour les personnels administratifs, notamment en informatique. Nous ne connaissons pas l'ampleur des réformes dans nos collectivités, ni la manière dont se dérouleront celles-ci, il y a un temps pour tout et il faudra nous adapter. Mais avant que ceci prenne forme, travaillons pour notre commune au bien-être de ses habitants, sans préjuger de l'avenir.

Le maire, **Guy**

**CHOLOT**



Spectacle désolant dans une zone protégée ... est-il possible d'avoir si peu de respect pour un environnement exceptionnel et pour la population qui la fréquente

## Crime contre nature

Alors qu'il existe 2 déchetteries sur le canton, ouvertes tous les jours, une personne peu scrupuleuse de son environnement a lâchement vidé une remorque pleine de débris à côté du « petit bois » dans les Mielles. Cet acte inqualifiable met en péril tout le travail que réalise les gardes du Symel pour entretenir les terrains propriétés du Conseil Général et du Conservatoire du Littoral. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie qui va mener une enquête pour poursuivre en justice le ou les auteurs de ce délit. Toutes personnes qui pourraient apporter des éléments à mettre au dossier peuvent prendre contact avec la gendarmerie de Barneville au 02 33 87 81 20.

Les services techniques de la commune sont intervenus pour transporter ces débris à la déchetterie de Port-Bail et éviter ainsi, tous risques d'accidents avec les promeneurs dans cette zone très fréquentée pendant cette période de vacances.

## Objectif : une ville propre

La municipalité accepte de déroger à l'interdiction d'apposer des affiches sur le territoire de la commune, pour les associations qui organisent des manifestations ouvertes à tous. Si cette dérogation permet aux organisateurs de communiquer, ils se doivent de respecter l'environnement de leur commune, mais également des communes voisines. Pensez à faire passer une équipe de bénévoles (encore eux !) pour que le soir même de la manifestation, ces panneaux disgracieux soient enlevés. Les habitants vous en seront reconnaissants et c'est déjà une bonne pub pour votre prochaine organisation. Pensez également à communiquer dans la rubrique « agenda » du site Internet. C'est Manu Demé

du service animation communal qui gère cette rubrique au service des associations.

La commission « Cadre de Vie »



Si les manifestations étaient réussies ... les « souvenirs » laissés en place le sont beaucoup moins